

## François Hollande : pour répondre à la polémique, l'Elysée dévoile le montant de sa future retraite



Le Chef de l'Etat renonce aux 12 000 euros mensuels auxquels il aurait pu prétendre en siégeant à vie au Conseil constitutionnel.

La polémique enflait. La semaine dernière, Marianne annonçait que François Hollande toucherait près de 36 000 euros de retraite. L'hebdomadaire avait d'ailleurs confirmé ses calculs quelques jours plus tard alors qu'ils étaient contestés. Marianne avait détaillé son addition en précisant qu'il toucherait : 6 000 euros de retraite pour ses anciens mandats locaux, 6 800 euros comme ex-parlementaire, 6 000 euros comme ancien président de la République, 5 000 euros en tant qu'ancien haut fonctionnaire à la Cour des comptes et 12 000 euros d'indemnités comme membre à vie du Conseil constitutionnel. Soit un total d'environ 36 000 euros.

Ce vendredi, l'Elysée est montée au créneau en expliquant que François Hollande ne toucherait "que" 15 000 euros net par mois, une fois en retraite. Sylvie Hubac, la directrice de cabinet du président dit qu'au "total, en supposant que François Hollande demande le moment venu la liquidation de toutes les pensions auxquelles il a droit", c'est "une dotation mensuelle de 15 114 euros net qu'il recevra".

La lettre contient le détail. "3 473 euros net mensuels au titre de sa retraite de conseiller référendaire de la Cour des comptes, 235 euros mensuels net comme ancien élu local, 6 208 euros net par mois comme parlementaire, 5 184 euros net par mois lorsqu'il n'exercera plus les fonctions de président de la République, 545 euros (en un versement unique) pour ses activités d'enseignement et une somme de 168 euros net annuels pour celles d'avocat" dit l'Elysée.

Le calcul de Marianne paraît donc trop important sauf qu'entre temps François Hollande a indiqué qu'il ne siégera pas au Conseil constitutionnel et ne percevra donc pas les 12 000 euros d'indemnités dues. Une information qui a été confirmée par sa directrice de cabinet.